

Appel Au fil de l'eau pour chercheur invité - Lettre de cadrage

Le LABEX PALM reconduit son appel au fil de l'eau pour chercheurs invités. Une somme de 50 k€ est dédiée à cet appel pour une période d'un an. Le séjour du chercheur invité doit débuter avant le 31 mars 2023.

Le soutien apporté au chercheur invité est attribué au laboratoire uniquement pour des frais de missions. Il est plafonné à 5000€/mois, pour une période maximale de 3 mois. Les frais de mission sont versés au chercheur sur la base des frais réels suivant les modalités de l'établissement d'accueil (frais de déplacement, logement...). L'argent non dépensé au terme de la mission sera reversé au LabEx.

Le chercheur invité doit être en poste (employé) dans un établissement à l'étranger ou en France hors région parisienne.

Les demandes doivent concerner un laboratoire principal (porteur de l'appel) et au moins un laboratoire partenaire dans la communauté de PALM. L'impact de chercheurs invités sur la communauté du LabEx PALM est un critère important pris en compte dans l'évaluation de ces projets. On recommande en particulier l'organisation de séminaires dans le cadre de ces visites.

Le laboratoire d'accueil a la responsabilité de l'accueil du chercheur et s'engage à faire toutes les formalités nécessaires pour l'organisation de son séjour. Le laboratoire prendra toutes les mesures pour que le chercheur soit bien assuré dans le cadre de sa mission et couvert médicalement durant son séjour.

Cet appel concerne les axes prioritaires

- **Axe 1 : Matière quantique : des systèmes élémentaires aux systèmes fortement corrélés**
- **Axe 2 : Systèmes complexes : des systèmes hors équilibre à la matière biologique**
- **Axe 3 : Dynamique ultra-rapide : des sources de rayonnement aux réponses multi-échelles**

Les autres axes de PALM peuvent aussi être concernés :

- **Axe 4 : Emergence de nouveaux sujets**
- **Axe 5 : Formation**
- **Axe 6 : Valorisation**

Calendrier

- Ouverture de l'appel le 13 octobre 2021
- Dépôt des demandes en continu
- Expertise des demandes par les bureaux des Axes et décisions du Comité de Pilotage tous les deux mois
- Clôture de l'appel le 30 juin 2022